ANNEXE 5

RAPPORTS DES PARTIES ET D'AUTRES INTERVENANTS SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

Les rapports suivants ont été présentés :

AUSTRALIE

L'Australie a continué à soutenir le suivi annuel des espèces répertoriées par l'ACAP dans l'île sub-antarctique de Macquarie et dans les îles au large de la Tasmanie. Ces études ont fourni des renseignements à long terme très utiles sur les états et tendances démographiques. Le suivi des populations de l'île sub-antarctique de Heard a lieu moins fréquemment et, de ce fait, il n'existe pas de renseignements solides sur les états et tendances démographiques des espèces répertoriées par l'ACAP présentes sur ce site.

Des plans ont récemment été développés pour l'éradication des lapins et des rats de l'île Macquarie, conformément à l'objectif convenu visant à « atteindre et maintenir un état de conservation favorable » des espèces répertoriées par l'ACAP (article II). À l'heure actuelle, le plan opérationnel et le budget associé sont en cours d'achèvement.

Des plans de gestion des colonies d'albatros timide (à cape blanche) de Tasmanie ont été élaborés dans le but de renforcer encore davantage la protection de cette espèce dans les îles où elle se reproduit.

Les mesures prises en matière de conservation des espèces répertoriées par l'ACAP présentes en mer comprennent notamment le soutien accordé aux études de suivi des espèces répertoriées par l'ACAP présentes dans les îles Macquarie et Heard dans le but d'identifier les principales aires d'alimentation et d'évaluer l'efficacité des zones marines protégées (MPA) qui entourent ces sites importants. Les études de suivi de plusieurs espèces répertoriées par l'ACAP ont été élargies pour fournir des renseignements sur les mouvements des oiseaux juvéniles.

L'enquête sur le lestage des lignes d'engins de pêche au thon pélagique se poursuit, tandis que les résultats des essais sur les taux de descente effectués dans les pêches de thon oriental et de balaous (billfish) sont en cours d'analyse.

Le plan de réduction des menaces (TAP) a récemment fait l'objet d'un examen et d'une révision et sera diffusé pour commentaires dans la deuxième moitié de 2005. Le plan révisé a abandonné les méthodes prescriptives d'atténuation pour privilégier désormais l'assignation de niveaux cibles pour les pêcheurs en matière de captures accessoires.

Le projet de plan d'action national (NPOA) a lui aussi été mené à bonne fin et sera diffusé pour commentaires après la sortie du plan TAP.

NOUVELLE-ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande projette d'élaborer une stratégie en matière d'oiseaux de mer qui facilitera la hiérarchisation des mesures à prendre dans une perspective nationale. Cette stratégie aura pour but d'englober les principaux éléments du plan d'action de l'ACAP.

En 2004, les rats polynésiens ont été éradiqués de l'île Little Barrier, un des deux sites de reproduction des pétrels noirs (puffins de Parkinson). L'île Campbell a été déclarée dératisée à la suite d'un programme d'éradication des rats bruns en 2001. Diverses espèces d'oiseaux de mer profiteront de cette éradication, y compris au moins une des espèces répertoriées par l'ACAP (le pétrel à menton blanc).

La Nouvelle-Zélande a récemment mis au point des techniques pour «translocaliser» des oiseaux de mer qui construisent leurs nids dans des terriers. Ceci pourrait présenter un intérêt pour l'établissement de nouvelles colonies d'espèces répertoriées par l'ACAP.

Une version préliminaire de l'examen détaillé des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les zones de pêche à la palangre et au chalut a été réalisée. Lorsque la version définitive aura été arrêtée, elle sera communiquée aux Parties.

La Nouvelle-Zélande continue à mettre en oeuvre son plan d'action national (NPOA) pour les oiseaux de mer. Ce plan d'action est en place depuis avril 2004 et contient un mélange de mesures réglementaires et volontaires qui s'appliquent tant à la pêche palangrière qu'au chalutage.

AFRIQUE DU SUD

L'Afrique du Sud mène un certain nombre d'activités à l'appui de l'Accord. Ces activités comprennent des études démographiques, sur les perturbations humaines et réalisées en mer, de certaines espèces répertoriées par l'ACAP présentes dans l'île Marion, un suivi régulier de la taille de la population et des tendances de toutes les espèces répertoriées par l'ACAP présentes dans l'île Marion qui nidifient en surface, ainsi qu'une enquête démographique, prévue pour 2006/07, sur toutes les espèces répertoriées par l'ACAP présentes dans les îles Marion et Prince Edward qui nidifient en surface. Cette dernière entreprise, si elle est menée à bien, sera la première enquête complète sur ces espèces effectuée dans ce groupe d'îles, car des enquêtes d'hiver et d'été sont prévues pour chaque île.

En outre, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la demande d'inscription des îles du Prince Edward sur la Liste du patrimoine mondial et l'adhésion aux conventions de Ramsar, la création d'une grande zone marine protégée (MPA) s'étendant autour des îles jusqu'à la zone économique exclusive (EEZ), la révision du plan de gestion de ce groupe d'îles, et la réalisation d'une d'évaluation des risques posés par l'introduction d'espèces étrangères dans ces îles.

Enfin, les travaux de recherche et de sensibilisation se poursuivent sur la mortalité des oiseaux de mer dans les pêches à la palangre et au chalut, tant dans les eaux continentales que sub-antarctiques de l'Afrique.

ROYAUME-UNI

Conservation des espèces

- Application de mesures législatives dans les îles Falkland / Malvinas et de Géorgie du Sud / Georgias del Sur afin d'assurer le respect des dispositions de l'ACAP
- Stratégies de conservation et environnementales en cours d'élaboration qui pourraient nécessiter des mesures législatives complémentaires
- Poursuite de la consultation des parties prenantes Publication du plan de gestion environnementale des îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur prévue pour le début de 2006; réunion de toutes les parties prenantes d'UKOT pour ce qui est de l'ACAP prévue pour mars 2006

Conservation de l'habitat

- Dans les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur, fermeture de certains sites aux touristes et installation projetée, sur d'autres sites, de trottoirs en planches en vue de contrôler la distance d'approche des albatros hurlants par les touristes.
- Toutes les activités humaines dans les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur doivent être autorisées par le gouvernement – des études d'impact sur l'environnement et des évaluations des incidences environnementales s'imposent pour prendre en compte les questions de conservation de l'habitat.
- Éradication de la faune non indigène en cours dans les îles Falkland / Malvinas et envisagée dans les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur Renforcement des procédures opérationnelles afin d'éviter de nouvelles introductions
- Affectation d'un spécialiste en biosécurité au ministère de l'Agriculture des îles Falkland / Malvinas

Gestion des activités humaines

- La Stratégie de conservation pour les îles Falkland / Malvinas et le Plan de gestion environnementale des îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur seront des documents clés pour la future gestion des activités humaines.
- Surveillance en cours dans les deux territoires.
- Les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur continuent à appliquer strictement les mesures d'atténuation de la CCAMLR. En outre, collaboration avec les maîtres pêcheurs en vue d'élaborer de nouvelles méthodes de réduction des rejets de poissons pris à l'hameçon.
- Les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur ont poursuivi avec succès un bateau de pêche pour violation de la mesure CM 25-02 de la CCAMLR (portant atténuation de la mortalité accidentelle d'oiseaux résultant de la pêche à la palangre). Le navire a été déclaré coupable de violation des exigences en matière de lignes d'effarouchement.
- Vigilance continue à l'encontre de la pêche IUU (illicite, non déclarée et non réglementée), y compris la mise au point de nouvelles méthodes de surveillance. Arrestation et condamnation du palangrier IUU Elqui dans les eaux des îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur au début de 2005.
- Ouverture de la saison de pêche à la palangre le 1^{er} mai 2005 dans les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur – pas de mortalité d'oiseaux signalée à ce jour.

- Pêche au chalut dans les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur collaboration entre BirdLife et les maîtres pêcheurs en vue de mettre au point de nouvelles techniques pour réduire la mortalité aviaire due au chalutage pélagique.
- Travaux en cours dans les îles Falkland / Malvinas sur des questions de pêche, notamment la publication récente du rapport sur l'élimination des déchets dans les pêches au chalut des îles Falkland / Malvinas
- Législation en matière d'impact sur l'environnement (inspirée du modèle de l'Union européenne) pour l'exploration minière au large des îles Falkland / Malvinas. L'exploration en mer est actuellement interdite au large des îles de GS.

Information et sensibilisation du public

- Sensibilisation suivie sur les projets et activités en cours tant dans les îles Falkland / Malvinas que dans les îles de Géorgie du Sud / Georgias del Sur, par l'intermédiaire de campagnes de publicité sur Internet.

Recherche et surveillance

 Recherche suivie dans les deux territoires, notamment le futur projet d'enquête complète sur les espèces de pétrels dans les îles de Géorgie du Sud /Georgias del Sur

BRÉSIL

[LE FICHIER PDF SERA INSÉRÉ DANS LA VERSION DÉFINITIVE DU RAPPORT]



FRANCE

La France a communiqué un document sur la réduction de la mortalité des oiseaux de mer dans les îles Crozet et Kerguelen, qui avait été présenté à la 23^e réunion de la CCAMLR. Ce rapport (CCAMLR WG-FSA-04/88) avait été utilisé par le groupe de travail (WG) sur la mortalité incidente résultant des pêches (WG-IMAF) pour déterminer les niveaux de captures accessoires autour de ces importants sites de reproduction d'albatros et de pétrels.



ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Bien que les principales espèces d'albatros et de pétrels sur lesquelles portent les efforts des États-Unis soient des espèces de l'hémisphère Nord qui ne figurent pas à l'annexe 1 de l'ACAP, les États-Unis participent à de nombreuses activités qui contribuent également à la conservation des espèces répertoriées par l'ACAP. Ces activités comprennent, entre autres : des ateliers sur la démographie des albatros; un projet de base de données mondiale sur les captures accessoires d'oiseaux de mer; la promotion de la réduction de captures accessoires d'oiseaux de mer et la mise en oeuvre du plan d'action IPOA-Seabirds dans différents endroits, dont les zones RFMO, des réunions bilatérales sur les pêches, et le Comité des pêches (COFI) de la FAO; un atelier sur l'élaboration des meilleures pratiques en matière de collecte de données sur la pêche à la palangre destinées à faciliter la recherche et l'analyse en vue de réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer; et la recherche sur les mesures d'atténuation en matière de pêche à la palangre et au chalut. (Cf. AC1/Inf. 6, 12, 13 et 19).